

510 - Actions éducatives

**510 - Actions éducatives - Propositions financières -  
Budget primitif 2020**  
**Proposition d'attribution d'une subvention à l'Office  
pour la Langue et les Cultures d'Alsace et de Moselle**  
**Proposition d'approbation du principe de la  
participation du Département au projet INTERREG V  
Rhin Supérieur L'Or du Rhin, porté par le Département  
du Haut-Rhin**

CD/2019/096

**Service chef de file :**

J - Mission éducation, sport, jeunesse

J350 - Service de la jeunesse et de la vie associative

Résumé :

Le présent rapport propose au Conseil Départemental d'inscrire les crédits au budget primitif 2020, au titre des actions éducatives. Ces crédits représentant 2 074 978,74 € sont destinés à soutenir des actions relevant de la Stratégie Bilinguisme du Département du Bas-Rhin, adoptée par le Conseil Départemental le 22 octobre 2018, et du Plan "Actions éducatives et Collèges" adopté par le Conseil Départemental le 20 mars 2017, complété par le Plan de lutte contre le racisme, l'antisémitisme et la haine de l'autre adopté par l'Assemblée plénière du 4 avril 2019 (délibération n°CD/2019/008).

Il est également proposé d'attribuer une subvention à l'Office pour la Langue et les Cultures d'Alsace et de Moselle, d'un montant de 22 000 € au titre de l'année 2020.

En proposant aux collégiens des axes orientés sur le développement de la citoyenneté, de la créativité et de l'esprit critique, sur l'apprentissage de capacités à choisir, agir et oser par soi-même, le Département a posé les bases d'une politique éducative ambitieuse. Il réaffirme ainsi son engagement fort pour construire l'avenir des jeunes Bas-Rhinois.

**Récapitulatif des montants proposés en dépenses par mode d'action :**

D/R	Code Mode d'action	Section	Libellé Mode d'action	Budget Primitif voté 2019	Projet Budget Primitif 2020
D	51010	I	Travaux d'équipement dans les écoles élémentaires et maternelles publiques	259 000,00	223 878,74
D	51030	F	Bilinguisme	1 276 500,00	1 276 500,00
D	51030	I	Bilinguisme	0	40 000,00
D	51040	F	Accompagnement à la scolarité	54 600,00	54 600,00
D	51050	F	Autres actions éducatives et de formation	427 000,00	480 000,00
			<b>TOTAL</b>	<b>2 017 100,00</b>	<b>2 074 978,74</b>

Le "Plan Actions éducatives et Collèges" adopté par le Conseil Départemental le 20 mars 2017 constitue un engagement fort du Département du Bas-Rhin pour construire l'avenir des jeunes Bas-Rhinois (délibération n°CD/2017/007).

Ce plan mobilise l'action départementale en faveur de la réussite éducative des collégiens, notamment autour d'un plan de développement de 67 actions éducatives permettant d'accompagner les collégiens pour leur permettre d'acquérir les repères et les fondamentaux de la vie d'adulte et de développer les qualités essentielles pour s'insérer et s'épanouir dans le monde d'aujourd'hui.

Par délibération n°CD/2019/008 du 4 avril 2019, un plan d'actions a été adopté pour promouvoir le droit à la différence et pour lutter contre le racisme, l'antisémitisme et la haine de l'autre. Elles ont vocation à initier une dynamique de mobilisation continue et à encourager de nouveaux dispositifs de prévention afin de favoriser le vivre ensemble et l'ouverture à l'autre.

La "Stratégie Bilinguisme" adoptée par le Conseil Départemental du Bas-Rhin le 22 octobre 2018 (délibération n° CD/2018/041) a pour objectif de créer les conditions encore plus favorables à l'apprentissage de la langue régionale d'Alsace dès le plus jeune âge.

Cette politique vise à la fois à accompagner les enfants à devenir des citoyens ouverts à l'autre et conscients de leur appartenance à l'espace du Rhin Supérieur au cœur de l'Europe, et à former des professionnels qui pourront intégrer un marché de l'emploi alsacien, transfrontalier et européen.

### **51010 – Travaux d'équipement dans les écoles élémentaires et maternelles publiques**

Crédits proposés au BP 2020 : 223 878,74 €

En vertu des articles L. 1111-4 et L. 1111-10 alinéa I du CGCT, le Département intervient en faveur des Communes pour participer au financement des travaux dans les écoles maternelles et élémentaires publiques, dans le cadre des contrats de territoire de la 2ème génération, qui se sont achevés le 31 décembre 2016. Le montant de l'aide départementale est négocié, sur la base du guide de référence, en application de la délibération du Conseil Général du Bas-Rhin n° CG/2012/59 du 22 octobre 2012.

La somme de 223 878,74 € qu'il est proposé d'inscrire au budget primitif 2020 doit permettre de solder les opérations engagées dans les contrats de territoire, en fonction de l'avancement des projets.

### **51030 – Bilinguisme**

Crédits proposés au BP 2020 :  
En fonctionnement : 1 276 500 €  
En investissement : 40 000 €

En vertu de l'article L. 1111-4 du CGCT, les compétences en matière de promotion des langues régionales sont partagées entre les Communes, les Départements, les Régions et les collectivités à statut particulier.

La Stratégie Bilinguisme du Département du Bas-Rhin se décline autour de quatre orientations :

- 1/ Intégrer la langue régionale d'Alsace sur tous les temps de vie de l'enfant et du jeune ;
- 2/ Multiplier les opportunités d'échanges et de rencontres sur le bassin rhénan ;
- 3/ Développer les opportunités d'accès à l'emploi transfrontalier ;
- 4/ Valoriser et transmettre la langue et la culture régionales.

Le Département soutient notamment en ce sens les dispositifs et dynamiques suivants :

### **- Le fonds commun pour la langue et la culture régionales**

L'Etat, la Région, le Département du Haut-Rhin et le Département du Bas-Rhin financent conjointement la politique régionale plurilingue dans le système éducatif en Alsace. Ils ont décidé, à l'issue des Assises du bilinguisme organisées en 2014, de poursuivre et de renforcer leur partenariat dans une approche sur le long terme.

Aussi ont-ils élaboré une convention cadre d'une durée de 15 ans (2015-2030), portant sur une stratégie globale dans les domaines éducatif, économique, culturel et sociétal. Elle se décline en conventions opérationnelles. Ces conventions doivent permettre de suivre l'emploi des moyens l'évolution des actions et de pouvoir les réajuster rapidement. La première, portant sur la période 2015-2018, est arrivée à terme le 31 août 2018.

La nouvelle convention opérationnelle a été adoptée par le Conseil Départemental du Bas-Rhin le 22 octobre 2018 (délibération n° CD/2018/041). Elle couvre la période du 1<sup>er</sup> septembre 2018 au 31 décembre 2022.

Les quatre partenaires conjuguent leurs efforts pour développer une politique régionale plurilingue reposant sur l'apprentissage d'une part du français, et d'autre part de la langue régionale d'Alsace sous ses deux formes : l'allemand standard et les dialectes pratiqués en Alsace. Cette politique plurilingue doit permettre à chaque habitant du territoire alsacien d'avoir conscience de son appartenance historique, géographique et culturelle à l'espace franco-germano-suisse du Rhin supérieur, d'avoir accès à une offre scolaire permettant de viser un bilinguisme, puis un plurilinguisme opératoire, de valoriser et de renforcer ses compétences dialectales, et de prétendre à une employabilité transfrontalière.

Conformément au 4<sup>ème</sup> axe de l'orientation n°1 de la Stratégie Bilinguisme (Intégrer la langue régionale d'Alsace sur tous les temps de vie de l'enfant et du jeune), il est proposé de reconduire en 2020 la contribution départementale annuelle au fonds commun pour la langue et la culture régionales, prévue dans la convention opérationnelle portant sur la politique régionale plurilingue dans le système éducatif en Alsace 2018-2022, à hauteur de 1 000 000 €.

### **- L'Office pour la langue et les cultures d'Alsace et de Moselle (OLCA)**

Le Département du Bas-Rhin souhaite valoriser et transmettre la langue et la culture régionales (Orientation n°4 de la Stratégie Bilinguisme), notamment en soutenant l'OLCA.

Force est de constater que le cadre familial n'est plus en mesure d'assurer la fonction de transmission de l'alsacien. Les collectivités territoriales et locales ainsi que l'Etat (l'Education Nationale) et les partenaires locaux sont devenus un maillon indispensable de la réappropriation de la langue et de la culture régionales.

La convention opérationnelle 2015-2018 qui liait l'OLCA, les Départements du Bas-Rhin et du Haut-Rhin et la Région est arrivée à terme le 31 août 2018. La nouvelle convention opérationnelle 2019 a été adoptée par le Conseil Départemental du Bas-Rhin le 4 avril 2019 (délibération n°CD/2019/009).

Dans nouvelle convention, il est prévu que les enfants de 0 à 6 ans constituent la cible prioritaire pour le développement des actions de l'OLCA. Par ailleurs, l'OLCA structurera ses activités autour des axes suivants :

- développer une politique linguistique, culturelle et sociétale globale ;
- susciter et promouvoir la création de manifestations et produits culturels innovants ;
- rendre visible et audible langue et la culture régionales.

Les travaux de renouvellement de la convention opérationnelle ont démarré en fin d'année 2019. Dans l'attente des résultats de la concertation avec les différents partenaires qui doit être menée pour aboutir à une nouvelle convention au titre de l'année 2020, il est proposé de réaffirmer le soutien à l'OLCA, d'attribuer à la structure une subvention de 22 000 € et d'en autoriser le versement dès le début de l'exercice budgétaire 2020. Cela permettrait la poursuite du fonctionnement de l'OLCA et la continuité des actions mises en œuvre, en attendant la conclusion de la nouvelle convention.

### **- L'Association pour le Bilinguisme dès la Classe de Maternelle (ABCM Zweisprachigkeit)**

Le Département subventionne depuis 1995 les classes associatives bilingues du réseau des écoles de l'association ABCM Zweisprachigkeit dont les enseignants ne sont pas sous contrat avec l'Education nationale. Pour en permettre le fonctionnement, il attribue une subvention à l'association ABCM Zweisprachigkeit qui gère l'ensemble des associations locales mettant en œuvre l'enseignement bilingue. Cette offre vient compléter l'offre d'enseignement public. Depuis la rentrée 2017, trois de ces sites proposent une immersion complète, en allemand standard et en dialecte, jusqu'au Cours Préparatoire inclus. Dans le Bas-Rhin, il s'agit du site d'Haguenau.

L'intervention du Département du Bas-Rhin se présente sous la forme d'une aide forfaitaire annuelle de 20 000 € par classe maternelle et élémentaire hors contrat dans le Bas-Rhin. Le Département du Haut-Rhin et la Région interviennent également à hauteur de 20 000 € par classe hors contrat située sur leur périmètre d'intervention.

En 2019, le Département a attribué une subvention totale de 160 000 € : 140 000 € pour 7 classes hors contrat, ainsi que 20 000 € pour soutenir la poursuite de la démarche de professionnalisation de sa gestion et mener l'évaluation des classes en immersion complète.

Il est proposé de maintenir le niveau d'engagement départemental à hauteur de 20 000 € par classe hors contrat, soit un total de 170 000 € en 2020 pour 8,5 classes hors contrat sur l'année scolaire 2019/2020.

### **- Soutien d'actions et de dynamiques en faveur de la promotion de la langue régionale d'Alsace**

La Stratégie Bilinguisme prévoit la mise en œuvre d'actions et le soutien de dynamiques en faveur de la promotion de la langue régionale d'Alsace, portées par le Département ou par des organismes et structures dont c'est l'objet. Il est proposé d'inscrire 40 000 € au titre de l'année 2020 pour soutenir des projets qui relèvent de cette stratégie.

### **- Soutien au projet L'Or du Rhin – jeu de mots-bilité sans frontière 4.0 porté par le Département du Haut-Rhin**

Le Département du Haut-Rhin porte un projet transfrontalier de conception et de développement d'un jeu numérique éducatif à commande vocale pour les jeunes. C'est l'un des projets phares de la Stratégie OR – Oberrhein – Rhin Supérieur.

Le projet consiste en une application mobile d'auto-apprentissage linguistique ludique en lien avec l'emploi et le monde de l'entreprise dans le Rhin Supérieur.

Cette application innovante sera destinée aux jeunes de 12 à 16 ans de cet espace transfrontalier. Elle conviendra aussi bien à une utilisation collective durant le temps scolaire qu'à un usage individuel hors du temps scolaire. Elle serait disponible en libre-accès et téléchargeable gratuitement sur tous les smartphones et tablettes numériques, par les jeunes, les parents d'élèves et les établissements scolaires.

L'application se présentera sous la forme d'un jeu éducatif ou *serious game*. Ce dernier permettra aux jeunes utilisateurs d'acquérir des compétences linguistiques et interculturelles élémentaires et de promouvoir les possibilités de formations transfrontalières existantes.

Cette application ludique, réversible du français vers l'allemand et de l'allemand vers le français, sera une nouvelle offre de formation en soi, qui permettrait l'apprentissage d'environ 400 vocables élémentaires de la langue du voisin/langue régionale. Elle fonctionnera à l'aide de bandes sonores pré-enregistrées d'un logiciel de reconnaissance et de commande vocale, permettant ainsi à l'utilisateur de s'exercer individuellement à la prononciation du vocabulaire avec un référentiel natif. Elle intégrerait des contenus iconographiques, vidéographiques et sonores de qualité et variés, adaptés au public cible.

Les partenaires souhaitent permettre aux jeunes de dépasser leurs inhibitions à prendre la parole en public dans la langue régionale et/ou la langue du voisin.

Le jeu éducatif fera également la promotion de la culture et de l'identité rhénane, afin de renforcer le sentiment d'appartenance de la jeunesse à l'espace du Rhin Supérieur et d'en augmenter la visibilité au sein de l'Union Européenne.

Afin de bénéficier d'un cofinancement de fonds FEDER dans le cadre du programme INTERREG V Rhin Supérieur, le porteur de projet a répondu à l'appel à projets pour l'objectifs spécifique 10 « Augmenter l'emploi transfrontalier dans le Rhin Supérieur ». Le Département du Bas-Rhin est sollicité pour une subvention de 50 000 € pour soutenir le projet dont le montant total s'élève à 300 000 €. Le programme INTERREG permet un co-financement du projet à hauteur de 50% du montant du projet, soit 145 000 € (déduction faite du cofinancement des partenaires suisses).

Il est proposé que le Département du Bas-Rhin soit partenaire du projet. Il est également proposé d'attribuer une subvention de 50 000 € au Département du Haut-Rhin pour le cofinancement du projet L'Or du Rhin. Sur ce montant total, 40 000 € seraient versés au titre de l'année 2020. Ces crédits relèveraient d'une dépense au titre de l'investissement, dans la mesure où l'essentiel du budget sera consacré au développement de l'outil par une agence.

Le versement de cette subvention se fera par une convention ultérieure, dont le projet sera soumis à délibération.

Les crédits de paiement nécessaires seraient imputés sur l'autorisation de programme BILINTER.

### **51040 – Accompagnement à la scolarité**

Crédits proposés au BP 2020 : 54 600 €

Le Conseil Général du Bas-Rhin, réuni le 2 juin 1997, a décidé de s'engager dans une politique volontariste de lutte contre l'échec scolaire en s'associant à un dispositif départemental d'accompagnement à la scolarité visant à favoriser la réussite scolaire des collégiens bas-rhinois, à prévenir les ruptures scolaires et à lutter contre l'absentéisme scolaire.

Cet engagement s'est traduit par la participation du Département au dispositif partenarial du Contrat Local d'Accompagnement à la Scolarité (CLAS) qui s'adresse à l'ensemble des élèves de l'école élémentaire au lycée. Dans ce cadre, l'accompagnement à la scolarité prend en compte un ensemble d'actions, réalisées en dehors des temps scolaires. A ce titre, ce dispositif donne une place centrale aux parents qui sont étroitement associés aux actions.

Depuis 2014, le CLAS est pleinement intégré dans le Schéma Départemental d'Accompagnement des Parents (SDAP) co-piloté par la Caisse d'Allocations Familiales du Bas-Rhin (CAF), l'Etat et le Département.

Egalement membre du Comité de Coordination des Politiques d'Accompagnement des Parents (CCPAP), aux côtés de l'Etat, de la CAF et de la Ville de Strasbourg, le Département du Bas-Rhin participe à la coordination des contributions de l'ensemble des financeurs et instruit les demandes associatives s'adressant aux collégiens. Dans le cadre de cette instruction, il est veillé à la qualité des contenus pédagogiques des actions menées, à la formalisation du partenariat et surtout à la manière dont sont associés les parents.

Il est proposé de reconduire le dispositif en faveur des structures associatives qui portent de telles actions pour l'année 2020 à hauteur de 54 600 €.

## **51050 – Autres actions éducatives et de formation**

Crédits proposés au BP 2020 : 480 000 €

Conformément à l'article L213-2 du Code de l'éducation, le Département a la charge des collèges. L'article L216-1 du Code de l'éducation prévoit que les Départements peuvent organiser dans les établissements scolaires, pendant leurs heures d'ouverture et avec l'accord des conseils et autorités responsables de leur fonctionnement, des activités éducatives complémentaires et facultatives.

L'enjeu du "Plan Actions éducatives et Collèges" est de favoriser la construction de futurs citoyens autonomes et engagés au sein de l'établissement, ainsi qu'au-delà, sur le territoire et dans leur environnement familial et sociétal.

Ces actions ont vocation à être menées aux côtés du Rectorat et de nombreux acteurs associatifs, publics et privés. Il s'agit d'actions visant à accompagner le collégien pour :

- devenir un citoyen responsable et autonome, accepter la différence et faire vivre au quotidien la mixité. Ce sont là trois enjeux essentiels de la politique éducative départementale ;
- développer sa créativité, sa curiosité et son esprit critique. Chaque collégien devrait pouvoir, grâce à l'action culturelle du Département du Bas-Rhin et de ses partenaires, se forger à la fois un esprit critique et un corpus culturel ouvert sur toutes les cultures et formes d'expression, et développer sa créativité ;
- être capable de choisir, agir et oser par soi-même. Ce sont des qualités essentielles pour s'insérer et s'épanouir dans le monde d'aujourd'hui. Le Département du Bas-Rhin

contribue au développement du pouvoir d'agir des collégiens pour qu'ils puissent élargir leurs compétences sociales, professionnelles, ainsi que l'esprit d'entrepreneuriat et d'initiative.

Le Département soutient pour cela des dispositifs, associations et organismes publics proposant des actions éducatives engagées dans les collèges.

### **- Classes de découverte (action n°20 du Plan Actions éducatives et Collèges)**

Au titre de son engagement départemental pour la jeunesse, le Département subventionne des voyages scolaires organisés par les collèges publics et privés.

Le Conseil Général du Bas-Rhin, réuni le 23 mars 2009 (CG/2009/12), avait décidé la prise en charge des voyages scolaires, à hauteur de 5€ par élève et par nuitée en limitant le nombre de participants, pour chaque collège, à 30 % des effectifs, et en prévoyant une durée minimale de 4 nuitées (et maximale de 9 nuitées), à l'exception toutefois des échanges franco-allemands qui sont subventionnés sur le fonds de concours académique « langue et culture régionales » géré par la délégation académique aux relations internationales et aux langues vivantes (DARILV) du Rectorat. Par ailleurs, le Département subventionnait les frais de transport et d'entrée pour les classes de 3<sup>ème</sup> Au Struthof et au Mémorial d'Alsace Moselle.

Dans le cadre de la proposition « 10 actions contre l'antisémitisme, le racisme et la haine », le Conseil Départemental, lors de sa session du 4 avril 2019 (CD/2019/008), a élargi le dispositif de subvention pour permettre à tous les collégiens durant leur scolarité de visiter, dans le cadre d'un parcours éducatif, au moins un lieu de mémoire consacré aux conflits contemporains générés par la haine et le refus de la différence, de la manière suivante :

- Assouplissement des conditions d'effectifs et de durée minimale des voyages éducatifs scolaires, en les fixant respectivement à 100 % des effectifs de troisième et en supprimant la durée minimale de 4 nuitées lorsqu'il s'agit de visiter les lieux de mémoire emblématiques régionaux (Mémorial d'Alsace-Moselle, Struthof, Hartmannswillerkopf) et européens (camps de concentration, d'extermination)
- Prise en charge des frais d'entrée, de transport et de visite guidée pour les visites dans les lieux de mémoires emblématiques régionaux.

Il est proposé au Conseil Départemental d'inscrire 395 000 € au titre de l'année 2020 pour subventionner ces voyages scolaires.

### **- Accompagnement des collèges dans leur démarche d'acquisition de bonnes pratiques liées à l'usage de l'énergie et de l'eau par l'ensemble des usagers des collèges publics (action n°26 du Plan Actions éducatives et Collèges)**

Par délibération n° CG/2008/70 du 27 octobre 2008, le Conseil Général a décidé du principe de l'expérimentation du projet "Bonus énergie des collèges" à présent reconduit en lien avec le dispositif Cube's à partir de 2019.

L'objectif principal de ce projet est de réduire les dépenses énergétiques et aussi de :

- prendre conscience des grands enjeux liés à l'énergie ;
- prendre conscience de l'impact de l'établissement sur l'environnement ;
- contribuer à faire changer les pratiques individuelles et collectives dans l'établissement ;
- tendre vers une démarche d'amélioration continue

Par délibération n°CD/2019/004 du 4 avril 2019, le Conseil Départemental a voté le plan d'actions en vue du déploiement de la stratégie départementale en faveur de la transition

énergétique et écologique, dont l'action 25 vise à former les collégiens à la sobriété énergétique et impliquer les usagers des collèges dans les démarches de réduction des dépenses énergétiques.

L'association Alter Alsace Energies, avec le Cerema et l'Institut Français pour la performance du bâtiment (IFPEB), apporte un soutien technique et un accompagnement pédagogique pour l'acquisition de bonnes pratiques liées à l'usage de l'énergie et de l'eau par l'ensemble des usagers des collèges, agents techniques, agents administratifs, élèves, équipes éducatives. La démarche a été initiée en 2008 dans 6 collèges. Depuis, une trentaine de collèges publics en a bénéficié. En 2018/2019, cet accompagnement par l'association a profité à 6 collèges du Département.

Il est proposé au Conseil Départemental de reconduire en 2020 la subvention à l'association Alter Alsace Energies à hauteur de 10 000 €.

### **- Le programme "Lire et Faire Lire" (action n° 56 du Plan Actions éducatives et Collèges)**

Le Département contribue aux enjeux de la maîtrise de la lecture par tous, de développement d'une offre culturelle de qualité au service des territoires, d'accès à la formation et aux savoirs et de maintien d'une pratique de lecture chez les jeunes.

Au titre de son engagement pour la jeunesse et de sa compétence obligatoire de développement de la lecture publique (art. L320-2 du Code du Patrimoine), le Département a développé un partenariat avec la Ligue de l'Enseignement du Bas-Rhin pour le développement de l'action Lire et Faire Lire.

Il s'agit d'une action de sensibilisation à la lecture mettant l'accent sur les aspects éducatifs et culturels et sur l'échange intergénérationnel. En cohérence avec le projet d'établissement et les pratiques pédagogiques, des bénévoles de plus de 50 ans offrent une partie de leur temps libre aux enfants pour stimuler leur goût de la lecture et favoriser leur approche de la littérature.

Au cours de l'année scolaire 2018/2019, 16 séances de lecture par semaine ont été proposées par des bénévoles dans 9 collèges, sensibilisant un public de plus de 200 jeunes aux cursus différents (SEGPA, ULIS, 6<sup>ème</sup>, 5<sup>ème</sup>, 4<sup>ème</sup>, UPE2A).

La coordination de l'action, l'accueil, la formation et l'accompagnement des bénévoles sont assurés par la Ligue de l'Enseignement du Bas-Rhin. Les modalités de partenariat entre le Département et l'association sont précisées dans le contrat d'objectifs 2017-2019.

Il est proposé de reconduire en 2020 la subvention de 13 000 € attribuée à la Ligue de l'Enseignement du Bas-Rhin pour la mise en œuvre du programme Lire et faire lire.

### **- Le dispositif des mini-entreprises (action n°58 du Plan Actions éducatives et Collèges)**

Ce dispositif, piloté par l'association « Entreprendre pour apprendre », consiste à créer une entreprise au sein de l'établissement pour permettre aux élèves de découvrir le monde quotidien d'une entreprise, son fonctionnement, ses métiers.

Pendant une année scolaire, une équipe de jeunes, accompagnée d'un enseignant, d'un entrepreneur et d'un référent de l'association, se mobilise pour créer une entreprise. Le projet s'adresse aux classes de collège, lycée, à de jeunes adultes en formation post-bac et, depuis 2015, à un public bénéficiant de la garantie jeune (missions locales).

En 2019, plus de 50 projets ont été présentés par des équipes bas-rhinoises. 16 collèges bas-rhinois ont participé à ce dispositif, dont le collège Charles de Gaulle de Seltz, gagnant du championnat d'Alsace des Mini-Entreprises, qui s'est rendu au championnat de France et européen des Mini-Entreprises.

Il est proposé d'inscrire 8 000 € au titre de l'année 2020 pour poursuivre le développement des mini-entreprises dans les collèges publics et privés bas-rhinois.

### **- Les gestes qui sauvent (action n° 66 du Plan Actions éducatives et Collèges)**

Par la délibération n° CD/2018/042, le Conseil Départemental du Bas-Rhin a adopté le 22 octobre 2018 la Convention de partenariat en faveur des élèves de 4<sup>ème</sup> des collèges du Bas-Rhin pour la sensibilisation aux gestes qui sauvent.

Cette opération est pilotée par le Service Départemental d'Incendie et de Secours du Bas-Rhin (SDIS 67), en partenariat avec le Département du Bas-Rhin, la Direction des Services Départementaux de l'Education Nationale du Bas-Rhin (DSDEN 67) et les Assurances du Crédit Mutuel.

Cette convention prévoit la généralisation progressive de la sensibilisation aux gestes qui sauvent par la mise en œuvre, à partir de l'année scolaire 2018-2019, d'une séance de sensibilisation aux gestes qui sauvent auprès des élèves de chaque classe de 4<sup>ème</sup> des collèges du Bas-Rhin, publics et privés sous-contrat, selon le calendrier et les objectifs suivants :

- 2018-2019 : 50% des établissements,
- 2019- 2020 : 75% des établissements,
- A partir de 2020- 2021, 100% des établissements.

L'objectif général proposé pour cette sensibilisation consiste à permettre à l'élève de 4<sup>ème</sup> d'être un citoyen acteur de la sécurité civile en :

- connaissant les acteurs du secours et les numéros d'urgence à composer ;
- étant capable de passer un message d'alerte efficace ;
- étant capable de se protéger lui-même, de protéger les victimes et les tiers ;
- étant capable de secourir une victime inconsciente et une victime inconsciente qui ne respire plus ;
- étant capable de secourir une personne victime d'hémorragie.

Ce dispositif a déjà permis de sensibiliser 8500 jeunes de 4<sup>ème</sup> en 2 ans.

Il est proposé au Conseil Départemental d'inscrire 20 000 € au titre de l'année 2020 pour la mise en œuvre de cette action par le SDIS du Bas-Rhin dans 75 collèges du Bas-Rhin.

### **- Le Programme d'études intégrées (PEI Collèges)**

Depuis 2007, Sciences Po Strasbourg développe un programme d'égalité des chances, le Programme d'Études Intégrées (PEI). Il encourage les élèves qui, par leur isolement territorial ou leur origine sociale, restreignent leurs ambitions de poursuite d'études supérieures. Les élèves, volontaires, sont principalement sélectionnés sur critères sociaux (75 % sont boursiers), ainsi que sur critères académiques.

Cette action vise à permettre aux collégiens de consolider leur sentiment de citoyenneté transfrontalière et européenne et à les inscrire dans un parcours d'excellence. Dans le cadre du Plan "Actions éducatives et Collèges", en s'inscrivant tant dans une optique d'action sociale que de citoyenneté européenne, l'action vise à accompagner ces élèves à devenir des citoyens responsables et autonomes. Cet objectif constitue l'un des trois axes

dégagés par les 67 actions éducatives.

A la rentrée 2016, le programme s'est ouvert aux élèves de 3ème dans le cadre du dispositif des "parcours d'excellence" destiné à favoriser l'ambition et la réussite des élèves issus des établissements relevant de l'éducation prioritaire. Il est ainsi proposé dans quatorze collèges publics REP et REP+ dans le Bas-Rhin et le Haut-Rhin.

Le PEI propose un projet collectif visant à promouvoir la connaissance de l'Union Européenne, de ses réalisations et de ses problématiques. Dans chaque collège, un groupe de 10 élèves travaille sous la houlette d'une équipe pédagogique du collège, coordonnée par un professeur référent et un étudiant tuteur de Sciences Po, à la production d'un mémoire écrit et d'une soutenance orale sur un sujet en lien avec l'Union Européenne, en partie en langue étrangère (anglais ou langue maternelle des élèves, si celle-ci diffère du français, s'ils le souhaitent).

Les objectifs du programme sont les suivants :

- valoriser les élèves qui auront mené à bien un projet collectif de plusieurs mois ;
- favoriser leur ouverture d'esprit ;
- permettre une première insertion dans l'univers de l'enseignement supérieur grâce à la venue des collégiens à Sciences Po et aux liens tissés avec les étudiants tuteurs, qui sont, pour la plupart, des anciens du PEI.

Sciences Po développe, depuis deux ans, parallèlement au PEI Collèges, une action éducative complémentaire à destination des collégiens bas-rhinois. L'association Génération UE, composée d'élèves de Sciences Po et de l'Université de Strasbourg, intervient de façon ponctuelle auprès des élèves des collèges bas-rhinois afin de parler de citoyenneté et d'enjeux de la construction européenne. Le choix des collèges est effectué sur la base du volontariat, de façon concertée entre le Département du Bas-Rhin et Sciences Po Strasbourg.

Il est proposé au Conseil Départemental d'inscrire 9 000 € au titre de l'année 2020 pour la mise en œuvre de cette action par Sciences Po Strasbourg.

### **- Le Plan de lutte contre la haine et le racisme**

L'Assemblée plénière du 4 avril 2019 (délibération n°CD/2019/008) a adopté à l'unanimité un plan d'actions pour le droit à la différence et pour lutter contre le racisme, l'antisémitisme et la haine de l'autre.

Parmi ces actions, le Département souhaite favoriser la défense des valeurs de la République auprès des plus jeunes. Ces valeurs doivent être défendues, incarnées et expliquées dès le plus jeune âge pour contrer le contexte d'intolérance auquel fait face le jeune public.

Il est proposé de reconduire la contribution du Conseil Départemental pour cette action à hauteur de 10 000 €.

Ces actions comprennent également la mise en valeur de parcours de vie exemplaires d'Alsaciennes et d'Alsaciens. Ils ont défendu le droit à la différence, combattu la haine ou en ont été victimes, et présentent aux jeunes générations des modèles inspirants. Un prix du nom de l'un d'entre eux sera créé.

Il est proposé de reconduire la contribution du Conseil Départemental pour cette action à hauteur de 10 000 €.

Le développement du dialogue intercultu(r)el est un autre axe de ce plan d'action. Une boîte à outils « citoyenneté, vivre ensemble et dialogue intercultu(r)el » est mise à disposition des équipes pédagogiques des collèges et des associations œuvrant pour la

jeunesse.

Il est proposé de reconduire la contribution du Conseil Départemental pour cette action à hauteur de 5 000 €.

Il est ainsi proposé au Conseil Départemental d'inscrire 25 000 € au titre de l'année 2020 pour la mise en œuvre de l'ensemble de ces actions.

Je vous demande de bien vouloir adopter le projet de délibération suivant :

*Après en avoir délibéré, le Conseil Départemental approuve :*

*- les propositions d'inscriptions budgétaires pour 2020 de l'axe d'intervention 510 - Actions éducatives ;*

*- l'attribution d'une subvention à l'Office pour la Langue et les Cultures d'Alsace et de Moselle d'un montant de 22 000 € et en autorise le versement dès le début de l'exercice budgétaire 2020 ;*

*- la participation, à hauteur de 50 000 €, au projet transfrontalier INTERREG V Rhin Supérieur L'Or du Rhin, porté par le Département du Haut-Rhin et visant à concevoir et développer un jeu numérique éducatif d'auto-apprentissage linguistique, destiné aux jeunes de 12 à 16 ans.*

Strasbourg, le 27/11/19  
Le Président du Conseil Départemental



Frédéric BIERRY